

**Hydrotite Adhesive**



Version  
1.1

Date de révision:  
12/22/2016

Numéro de la FDS:  
00000609271

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Hydrotite Adhesive

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.  
601, avenue Delmar  
Pointe-Claire, QC H9R 4A9  
Canada  
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 2  
Irritation de la peau : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2

## Hydrotite Adhesive



Version  
1.1

Date de révision:  
12/22/2016

Numéro de la FDS:  
00000609271

## Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur

: Danger

Déclarations sur les risques

: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Déclarations sur la sécurité

: **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.  
**Entreposage:**  
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.  
**Élimination:**  
 P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

**Autres dangers**

Inconnu.

**Renseignements supplémentaires**

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1	>= 20 - < 25
n-hexane	110-54-3	>= 10 - < 20
butanone	78-93-3	>= 10 - < 20
toluène	108-88-3	>= 5 - < 10
colophane	8050-09-7	>= 1 - < 2

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

	<p>Consulter un médecin. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.</p>
En cas d'inhalation	<p>: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.</p>
En cas de contact avec la peau	<p>: Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.</p>
En cas de contact avec les yeux	<p>: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Retirez les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p>
En cas d'ingestion	<p>: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.</p>
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	<p>: effets irritants effets sensibilisants Troubles respiratoires Réactions allergiques Lacrymation excessive Erythème Dermatite Perte d'équilibre Vertiges Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.</p>
Avis aux médecins	<p>: Traiter de façon symptomatique.</p>

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié	<p>: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction</p>
Moyens d'extinction inadéquats	<p>: Eau Jet d'eau à grand débit</p>

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'allumage. Refusez l'accès aux personnes non protégées. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être em-

## Hydrotite Adhesive



Version  
1.1

Date de révision:  
12/22/2016

Numéro de la FDS:  
00000609271

ployées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage  
sures

: Garder dans le contenant original.  
Entreposer dans un endroit frais.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Conserver conformément à la réglementation locale.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1,200 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	750 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	250 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VEMP	500 ppm 1,190 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	1,000 ppm 2,380 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	250 ppm	ACGIH
n-hexane	110-54-3	STEL	500 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 176 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 176 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 590 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	300 ppm 885 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL

## Hydrotite Adhesive

Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	100 ppm 300 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	300 ppm	ACGIH
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
colophane	8050-09-7	VEMP	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Formaldéhyde)	CA QC OEL
oxyde de zinc	1314-13-2	TWA (Respi- rable)	2 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Respi- rable)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL (Respi- rable)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Ema- nations)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		STEL (Frac- tion respi- rable)	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

## Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
acétone	67-64-1	Acétone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que pos- sible après l'arrêt de l'exposi- tion)	25 mg/l	ACGIH BEI

## Hydrotite Adhesive

Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

n-hexane	110-54-3	2,5-hexanedione	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail	0.4 mg/l	ACGIH BEI
butanone	78-93-3	Méthyle éthyle cétone (butanone) (MEK)	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	2 mg/l	ACGIH BEI
toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

**Mesures d'ordre technique**

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.  
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations



Version  
1.1

Date de révision:  
12/22/2016

Numéro de la FDS:  
00000609271

de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.
- Protection des mains**
- Remarques** : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.
- Protection des yeux** : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène** : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect** : liquide
- Couleur** : vert, gris
- Odeur** : type hydrocarbure
- Seuil de l'odeur** : Donnée non disponible
- pH** : Sans objet

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

---

Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 80 °C (> 176 °F)
Point d'éclair	: -25.6 °C (-14.1 °F) Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 12.8 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1 %(V)
Pression de vapeur	: 88.9924 hPa (66.750 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.815 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: légèrement soluble
Coefficient de partage (n- octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposi- tion	:  Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. > 20.5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**


---

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****acétone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 5,800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 20,000 mg/kg

**butanone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 36 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): &gt; 5,000 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénéicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271**IARC** Sans objet**NTP** Sans objet**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

**STOT - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****acétone:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 5,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 12.700 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 530 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
000000609271**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementation nationale****TMD (route/train)**

No. UN : UN 1133  
Nom d'expédition : ADHÉSIFS

Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

**Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1133  
Nom d'expédition : Adhesives  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

No. UN : UN 1133  
Nom d'expédition : ADHESIVES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D  
Polluant marin : non

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Hydrotite Adhesive**Version  
1.1Date de révision:  
12/22/2016Numéro de la FDS:  
00000609271**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 12/22/2016

Préparé par : R &amp; D de Sika Canada Inc.

**Avis au lecteur:**

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

**Texte complet d'autres abréviations**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

**Hydrotite Adhesive**



Version  
1.1

Date de révision:  
12/22/2016

Numéro de la FDS:  
000000609271

---

SVHC  
vPvB

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency  
Substances of Very High Concern  
Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F